

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Luc FOUTRY, Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Certifie qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération CC_2020_200 du Conseil communautaire du 9 décembre 2020.

En effet, suite à une mauvaise affectation en Trésorerie, la provision actuellement à 37 683,29 € doit être réajustée à hauteur à 63 046,34 €.

Cela correspond à une augmentation de 25 363,05 €, et non 35 363,05 € comme mentionné dans la délibération.

La délibération CC_2020_200 est remplacée par la délibération CC_2020_200B.

En foi de quoi, le présent certificat administratif est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT à PONT-A-MARCQ, le 5 Janvier 2021.

Le Président

Luc FOUTRY

